



Paris, le 23 avril 2024

Mesdames, Messieurs les présidents  
et/ou dirigeants des écoles de  
parachutisme agréées,

Copie : organes déconcentrés (ligues &  
comités départementaux)  
& direction technique nationale

**ENVOI PAR COURRIEL uniquement**

Nos réf. : 24.0220

**Objet : Opération « Cet été, vole vers ton brevet B »**

Mesdames, Messieurs les présidents et/ou dirigeants,

L'objet du présent courrier est de vous inviter à participer à l'opération « Cet été, vole vers ton brevet B » qui succède à l'opération « Rêver et voler avec la FFP » conduite durant l'automne 2023.

Après avoir ciblé les jeunes de moins de 26 ans sur des vols de découverte en soufflerie, la fédération souhaite pour 2024 poursuivre son effort vers le parachutisme, plus particulièrement sur la phase post brevet A au cours de laquelle est observé un **fort taux d'abandon**.

Souvent évoquée mais rarement mise en œuvre, la « **fidélisation** » est un axe fondamental sur lequel notre fédération souhaite à présent s'impliquer.

Les ateliers participatifs des congrès techniques nationaux 2022 et 2023 ont permis d'aboutir à une nouvelle définition du **brevet B**, applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Cette évolution est de nature à favoriser la poursuite des pratiques à une période clef de la progression.

Avec le lancement de cette opération, l'objectif est de mettre en lumière ce qui peut être réalisé juste après le brevet A afin de donner envie de continuer. C'est un peu une manière de dire : « Après le A, ne laisse pas ton B ».

Vous trouverez en **annexe ci-jointe** le descriptif détaillé de l'opération, au cours de laquelle 5 écoles agréées seront sélectionnées pour organiser des actions. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **21 mai 2024**.

Pour tout renseignement complémentaire, vos interlocuteurs fédéraux sont J.DAVID [vr4france@hotmail.com](mailto:vr4france@hotmail.com) ou F.COTIGNY [f.cotigny@yahoo.fr](mailto:f.cotigny@yahoo.fr)

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les présidents / gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves-Marie GUILLAUD  
Président

Association reconnue  
d'utilité publique par  
Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de  
la Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp  
7 5 0 1 2 P A R I S  
N° SIRET 784 405 912 00022  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Email : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)  
Internet : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)  
N°Orias 14000826 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

(Annexe)



*« Après le A, ne laisse pas ton B »*

### **Quand ?**

Les sauts se déroulent au choix entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

5 écoles agréées sont sélectionnées sur candidature.

Le mot d'ordre : multiplier et accompagner les sauts vers le brevet B.

### **Pour qui ?**

Les personnes bénéficiaires sont titulaires du brevet A et préparent leur brevet B.

Pas de condition d'âge.

### **Un cadre très souple :**

A chaque école de définir sa formule.

A chaque école de recruter ses propres bénéficiaires.

### **Comment s'inscrire ?**

Envoyer un courrier pdf conjointement signé par le président et le DT de l'école par courriel à l'adresse [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr) avant le 21 mai 2024.

Dans ce courrier, préciser la manière dont l'école envisage de mettre en œuvre l'opération : Quand – Quoi – Comment – Avec qui – Pour qui ?

### **Quels critères pour sélectionner les 5 écoles ?**

Les éléments suivants seront appréciés :

- Nombre de personnes bénéficiaires (10 au minimum).
- Originalité, attractivité & qualité du projet.

Dans la mesure du possible, un quadrillage géographique du territoire sera assuré.

### **Une aide forfaitaire de 4.000€ par école !**

Versement immédiat (2.000€) lors de la sélection le lundi 3 juin 2024.

Versement du solde (2.000€) lors de la livraison du film le 16 septembre 2024.

### **Un film ?**

Eh oui, l'aide financière de 4.000€ n'est pas le seul levier...

Chaque dimanche entre le 22 septembre et le 20 octobre 2024, la FFP diffusera sur ses réseaux le film promotionnel de l'action réalisée par chaque école.

Chaque film devra mettre en valeur l'opération et le brevet B.

Pour 1/3, c'est le public qui votera.

Pour 1/3, c'est un jury.

Enfin, pour 1/3, ce sont toutes les écoles qui voteront lors du congrès technique national 2025 !

### **Un vote pour quoi ?**

Pour déterminer le meilleur film, évidemment !

A la clef, l'école du film lauréat remportera une belle récompense...

### **Une belle récompense ?**

Oui ... Plus d'informations à venir...

Valeur du prix environ 2.000€...

Un bel outil pédagogique à offrir à vos pratiquants...

### **Très peu de contraintes pour les 5 écoles sélectionnées :**

- L'utilisation des 4.000€ d'aide est libre. Pas de justificatifs comptables à fournir.
- Renvoyer un compte rendu écrit sur format libre au plus tard le 2 septembre 2024.
- Livrer le film promotionnel (4 minutes maximum ; libre de droits de diffusion) au plus tard le 16 septembre 2024.

### **Comment se déroule l'élection du meilleur film ?**

3 collèges, 3 votes :

- Vote du public : nombre cumulé de 'like' récoltés sur l'ensemble des réseaux avant le 10 novembre 2024.
- Vote du jury : intégrité absolue pour ce groupe coordonné par le président de la FFP.
- Vote des écoles : chaque DT indiquera son choix lors de l'inscription au congrès technique national 2025.

Le résultat de chaque collège rapporte des points : 1<sup>er</sup> = 50 pts / 2<sup>ème</sup> = 30 pts / 3<sup>ème</sup> = 10 pts.

La somme de points des 3 collèges permet de déterminer le meilleur film.

### **Quand sera dévoilé le lauréat ?**

Le dépouillement sera tenu secret jusqu'au congrès technique national 2025.

C'est en plénière, après la diffusion des 5 films, que le lauréat sera proclamé et son DT honoré.

### **Ce dispositif est-il cumulable avec d'autres demandes d'aides déjà déposées ?**

Oui absolument.

Les écoles peuvent déposer leur candidature même si elles ont par ailleurs déposé des demandes d'aide sur un thème identique auprès de la FFP et/ou de l'Agence nationale du Sport.